



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Mot du président

Un nouveau ministre à l'écoute de nos revendications

Chronique juridique

La prise d'images des policiers lors d'interventions

Dossier spécial

La santé mentale chez les policiers: le milieu de plus en plus sensibilisé



En bref

Enquêtes policières indépendantes

Registre des armes à feu

Le 1^{er} Gala du Mérite policier: hommage à nos policiers et policières municipaux



Sommaire

3 Mot du président

Un nouveau ministre à l'écoute de nos revendications

4 Dossier spécial

La santé mentale chez les policiers : le milieu de plus en plus sensibilisé

8 Portraits de policiers

Le 1^{er} Gala du Mérite policier : hommage à nos policiers et policières municipaux

22 Chronique juridique

La prise d'images des policiers lors d'interventions

24 Événements

13^e Omnium de golf de la FPMQ

7 Nouvelles de l'ACP

Les paramètres économiques des services policiers seront débattus

14 CSFPMQ

Les effets physiques liés à la conduite automobile

16 Nouvelles des associations

20 Fonds équilibré Figesco

Revue de la performance du troisième trimestre 2012

27 En bref

Enquêtes policières indépendantes
Registre des armes à feu

30 Nouvelles de l'APSAM

Miser sur la prévention

31 Votre caisse



> Le conseil d'administration de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

Président

Denis Côté

Vice-président exécutif

Paulin Aubé

Vice-présidents

Blainville : Stéphane Giguère
Bromont : Sylvain D'Amours
Châteauguay : François Lemay, secrétaire
Deux-Montagnes : Martin Bérubé
Gatineau : Jean-Pierre Bussière
Granby : Louis Carboneau
L'Assomption : Sébastien Giroux
Laval : André Porvin
Lévis : Marc Allard
Longueuil : Michel Roth, trésorier
Mascouche : Michel Mondoux
Mashteuiatsh : Lawrence Launière
Memphrémagog : Mario Leblanc
Mirabel : Réjean Trudeau
Montréal : Yves Francoeur
Mont-Tremblant : Serge-Alexandre Bouchard
MRC des Collines : Miguel Belzile
Nunavik : Charles Boulianne
Repentigny : André Villeneuve
Richelieu Saint-Laurent : Jacques Desrosiers
Roussillon : Pierre Couture
Saguenay : Jean-François Imbeault
Sainte-Marie : Alexandre Vachon
Saint-Eustache : Pierre Meunier
Saint-Jean-sur-Richelieu : Daniel Sylvain
Saint-Jérôme : Benoit Huot
Sherbrooke : Robin Côté
Terrebonne : Patrick Lepage
Thérèse-de-Blainville : François Boies
Theford Mines : Jean Métivier
Trois-Rivières : Louis Lesage

Éditrice et rédactrice en chef
Christine Beaulieu

Révision
Huguette Pilon

Collaborateurs
Stéphane Forget
Patrick Lepage
Jean-François Raymond
Tom Stamatakis
Nicolas Veilleux

Conception graphique
Patrick Sirois

Impression
Imprimerie R.M. Hébert Inc.

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. »
Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.
ISSN 1491-7513. Numéro de convention de Poste-publications : C00S183412

La revue Fédé-Action est publiée 2 fois par année pour la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4. Tél : 514 356-3321 ou 1 800 361-0321.
Site Internet : www.fpmq.org courriel : info@fpmq.org

Fondée en 1965, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province. Elle compte également parmi ses associations la Fraternité des policiers et policières de Montréal à titre d'associée.

Elle a pour mission l'étude et la défense des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux de ses associations et de tous les policiers que celles-ci regroupent.

Un nouveau ministre à l'écoute de nos revendications

En octobre dernier, nous avons rencontré le nouveau ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Stéphane Bergeron qui, lors du dépôt du projet de loi n° 31, *Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers*, était porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique. M. Bergeron est donc un ministre qui connaît bien les différents dossiers touchant la police au Québec et les diverses revendications de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. Au cours des auditions sur le projet de loi n° 31 devant la Commission des institutions, M. Bergeron avait reconnu l'ampleur de l'iniquité relativement au financement des services policiers au Québec. Nous sommes d'avis que cette situation sera enfin corrigée au bénéfice des citoyens et citoyennes actuellement desservis par un corps de police municipal (CPM) et que les fonds publics seront répartis selon les besoins et en toute équité, et ce, indépendamment du type de desserte policière.

Conformément aux engagements contenus dans la plateforme électorale du Parti Québécois lors de la dernière campagne électorale, à savoir d'instaurer un nouveau mécanisme d'enquêtes indépendantes incluant la participation de civils lors d'incidents impliquant des policiers, le ministre a déposé son premier projet de loi, le projet de loi n° 12, *Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes*. Nous comptons nous faire entendre en commission parlementaire afin de contribuer à améliorer ce projet de loi, car nous jugeons que pour regagner la confiance de la population dans les enquêtes indépendantes, le processus doit reconnaître l'expertise policière, inclure des policiers et l'implication de civils. Nous partageons la volonté du ministre exprimée lors de la nomination du nouveau directeur général de la Sûreté du Québec, M. Mario Laprise, qu'un nouvel

esprit de collaboration et de coopération entre les différentes organisations policières doit être instauré. Il est grand temps que le travail et la compétence de la police municipale soient reconnus.

Le comité sur une procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels aux fins d'analyse et de traitement reprend du service et se réunira en février 2013. La Colombie-Britannique a adopté une loi à ce sujet en mai 2012 et seul le Québec tarde à en faire autant. Une telle procédure bénéficierait, entre autres, à nos membres, aux premiers répondants, au personnel de la santé, aux paramédics, aux agents des services correctionnels dans les prisons et pénitenciers du Québec, aux victimes d'acte criminel et au bon samaritain. Elle leur servirait de guide dans le traitement médical approprié et contribuerait à réduire l'anxiété causée



► M. Denis Côté,
président de la FPMQ

Suite page 21



La santé mentale chez les policiers : le milieu de plus en plus sensibilisé

Il y a une vingtaine d'années, les problèmes de santé mentale vécus chez les policiers étaient un sujet tabou. Peu de policiers éprouvant de la détresse psychologique étaient portés à consulter ou à en discuter avec leur employeur et leurs collègues. De plus, peu de programmes d'aide et de soutien leur étaient offerts en telles circonstances. Devant le nombre important de suicides chez les policiers et le changement de perception de la société à l'égard de la santé mentale, les professionnels de la santé et le milieu policier se sont penchés sur la problématique du stress chez les policiers. Portrait d'une situation qui tend à évoluer.

État de la situation

M. Bill Wilkerson, conseiller en matière de santé mentale à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et cofondateur de la Global Business and Economic Roundtable on Addiction and Mental Health, a traité de la santé mentale des policiers dans un article paru dans la revue de la GRC, *La Gazette*. D'entrée de jeu, il souligne que : « Les policiers font état de taux plus élevés de stress et d'épuisement professionnel, de surcharge de travail et de dépression que le reste de la population canadienne. »¹

Contrairement à la croyance populaire, les principales causes de stress chez les policiers sont de nature organisationnelle plutôt qu'opérationnelle. En effet, M. Wilkerson écrit à ce sujet : « Selon les policiers, les risques et les dangers quotidiens de leur métier représentent un moins grand stress que les pratiques bureaucratiques, politiques et de gestion arbitraire et les relations hiérarchiques fragmentées. Ce type de stress, source de réflexions à la maison, ainsi que de frustration et d'incertitude tous les jours, est celui qui met la santé des policiers en danger. »²

Il précise que de récentes études sur la nature de la dépression, des troubles anxieux et des troubles reliés au stress en milieu de travail, dont la névrose post-traumatique, démontrent qu'il ne s'agit pas seulement des troubles psychologiques. Il s'explique ainsi : « La dépression est un trouble aussi physique que mental. Elle affecte plusieurs fonctions du cerveau comme la perspective, la concentration, le sommeil et la communication. Elle aggrave la douleur et affaiblit le système immunitaire, diminuant ainsi la



Bill Wilkerson
(photo fournie par
Global Business
and Economic
Roundtable on
Addiction and
Mental Health)

¹ WILKERSON, Bill. « Principes de la santé mentale », *La Gazette*, vol. 72 no 1, 2010 [en ligne]. [<http://www.rcmp-grc.gc.ca/gazette/index-fra.htm>] (10 décembre 2012)

² Ibid

résistance contre les maladies et les infections. La dépression peut aussi être mortelle; elle est la cause de bien des suicides et augmente énormément le risque de crise cardiaque.»³

Les statistiques sont éloquentes au sujet des suicides chez les policiers. De 2000 à 2009, le Bureau du coroner du Québec a répertorié 24 suicides chez ces travailleurs.

Plusieurs programmes d'aide aux employés sont offerts dans les différentes villes au Québec. Cependant, un seul est attribué spécifiquement aux policiers, soit celui de Montréal. Alors que l'Ontario est fortement critiquée pour son manque de soutien apporté aux policiers vivant un stress opérationnel, Montréal reçoit les honneurs pour son programme d'aide aux policiers et policières.

Montréal

Le Programme d'aide pour les policiers et policières (PAPP) de Montréal a vu le jour au début des années 90. Il offre les services professionnels suivants :

- Psychothérapies individuelles;
- Conseils et informations;
- Références vers des ressources spécialisées;
- Interventions en situation de crise grâce à la ligne d'urgence 24/7;
- Interventions lors d'un événement majeur (par exemple lors de fusillade ou d'accident).

Le Programme a mis en place une ligne d'écoute permettant aux policiers actifs et retraités de faire part de leurs difficultés à des collègues spécifiquement formés à l'écoute active et au soutien.

En 1997, en partenariat avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le PAPP a créé le projet *Ensemble pour la vie* devenu en 2012 *Tu nous tiens à cœur*. Ce projet a pour but de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des policiers et policières de Montréal à la prévention du suicide. Le programme a porté des fruits puisque le taux de suicide a chuté drastiquement de 78 % au SPVM au cours des vingt dernières années. D'autres statistiques sont frappantes : après l'entrée en vigueur du programme, le taux de suicide au SPVM est passé de 30 policiers par 100 000 de population à 6,4 par 100 000 alors qu'il était à 29 par 100 000 chez les

³ WILKERSON, Bill. «Principes de la santé mentale », La Gazette, vol. 72 no 1, 2010 [en ligne]. [http://www.rcmp-grc.gc.ca/gazette/index-fra.htm] (10 décembre 2012)

policiers municipaux.⁴

Relativement aux bienfaits du programme, le responsable du PAPP, D^r Normand Martin, mentionne qu'un

changement de mentalités s'est opéré chez les policiers et policières. Il s'exprime ainsi : «Maintenant, les policiers admettent que parfois ils doivent mettre un genou à terre, comme ils le disent. Les policiers et policières sont des êtres très résilients. Ils sont comparables à des athlètes de haut niveau. On attend d'eux une performance hors de l'ordinaire chaque fois qu'ils interviennent. Mais comme tous les athlètes de haut niveau, la performance est parfois plus difficile à obtenir. C'est à ce moment que nous pouvons intervenir.»⁵

Ontario

La situation est tout autre en Ontario. Dans un rapport rendu public le 24 octobre 2012, l'Ombudsman de l'Ontario, M. André Marin, a fortement critiqué l'inaction de la Police provinciale de l'Ontario (OPP) et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario en matière de soutien envers les policiers qui souffrent de syndrome

⁴ Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales». «Prévention de suicide chez les policiers », [en ligne] [www.apsam.com] (10 décembre 2012)

⁵ Ibid

«Selon les policiers, les risques et les dangers quotidiens de leur métier représentent un moins grand stress que les pratiques bureaucratiques, politiques et de gestion arbitraire et les relations hiérarchiques fragmentées.»



Il est grand temps que les employeurs soutiennent les hommes et les femmes qui veillent à la sécurité de leurs concitoyens dans des conditions parfois difficiles.

post-traumatique, courent des risques de suicide ou subissent des blessures liées au stress opérationnel. M. Marin définit les blessures liées au stress opérationnel de la façon suivante : « Elles sont des difficultés psychologiques persistantes qui résultent d'activités opérationnelles et qui incluent la dépression, l'anxiété, les toxicomanies et le syndrome post-traumatique. »

Contrairement à d'autres organisations policières comme la GRC, les services de police de Toronto, de Calgary et, naturellement, de Montréal, l'OPP n'a pas de programmes coordonnés relativement aux blessures de stress opérationnel ou de prévention du suicide. Dans un communiqué de presse diffusé lors de la sortie du rapport intitulé *Dans le feu*

de l'action, il est écrit : « L'OPP et le Ministère ont tous deux été réticents à reconnaître et à gérer les blessures de stress opérationnel et ils n'ont guère fait preuve de leadership pour mettre en œuvre des programmes de prévention proactifs afin d'aider les policiers. »

Le communiqué de presse mentionne également que M. Marin a émis 34 recommandations « centrées sur la nécessité de lutter contre la stigmatisation persistante des blessures de stress opérationnel en milieu policier, de renforcer les services psychologiques pour les policiers et de concevoir des programmes provinciaux complets afin de prévenir et de traiter les blessures de stress opérationnel et les suicides. »

Il est grand temps que les employeurs soutiennent les hommes et les femmes qui veillent à la sécurité de leurs concitoyens dans des conditions parfois difficiles. Cependant, certains font preuve de laxisme. À cet effet, M. Marin déclare : « Ce qui est regrettable, c'est que les hommes et les femmes qui risquent leur vie et leur santé dans le feu de l'action paieront le prix d'une telle indifférence. Il appartient à l'OPP et au Ministère d'entreprendre ces efforts pour protéger les policiers de la province qui mettent en danger leur bien-être psychologique dans l'exercice de leur métier. » Par contre, d'autres employeurs ont instauré des projets novateurs. En 2011, la FPPM et le SPVM ont reçu le prix Innovation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour leur programme d'aide. Ce prix reconnaît les initiatives afin de diminuer les dangers présents en milieu de travail. De plus, la GRC a acheté les droits du programme *Ensemble pour la vie* afin de l'implanter auprès de ses membres œuvrant au Nouveau-Brunswick.



Les paramètres économiques des services policiers seront débattus



Depuis mon élection au poste de président de l'Association canadienne des policiers, aucun dossier n'a autant retenu notre attention à titre d'organisation que le débat autour des paramètres économiques des services policiers.

Au cours de cette période, accompagné de certains de nos membres à travers le Canada, j'ai eu l'occasion de me joindre à d'autres intervenants du milieu policier de tous les niveaux pour participer à une série de discussions liées aux défis complexes que nous sommes appelés à relever dans notre profession, particulièrement dans le cadre de la difficile conjoncture économique actuelle. En fait, je dirais qu'au cours du 21^e siècle, aucun groupe n'a fait davantage que les associations policières du Canada pour influencer de façon constructive le débat sur le coût des services policiers. La raison en est fort simple : les hommes et les femmes que nous représentons sont en première ligne pour assurer la sécurité de nos collectivités. Pour ce faire, ils ont besoin des outils et de la formation leur permettant de répondre aux exigences toujours plus grandes de notre profession.

Malheureusement, j'ai été déçu de constater que certains intervenants semblent vouloir réduire les défis complexes que doivent relever les gouvernements, les corps policiers et les collectivités, à des solutions simplistes ne reposant sur aucune pratique éprouvée; selon eux, la solution est d'élargir le rôle de la sécurité privée, privant ainsi nos collectivités du professionnalisme et surtout de la reddition de comptes à laquelle les Canadiens s'attendent de la part de leurs corps policiers.

Comme vous le savez, tous les nouveaux textes de loi et règlements multiplient le temps de traitement et la paperasse. Personne n'en est plus conscient que le patrouilleur sur le terrain qui prend maintenant jusqu'à huit heures pour traiter une accusation de conduite avec facultés affaiblies, alors qu'elle aurait été complétée en une heure il y a dix ans. D'ailleurs, ces policiers et policières pourraient citer de nombreux exemples concrets où ils ont dû passer du temps à remplir des formulaires plutôt qu'à patrouiller les rues, leur véritable travail. Malheureusement, la seule façon dont la sécurité privée peut réduire ces contraintes sur le budget policier, c'est en ne respectant nullement ses obligations en matière de rapports et de divulgation, la cause même de ces augmentations. Pour ma part, je doute fortement que les tribunaux canadiens, dont les décisions ont statué ces obligations, participeront volontairement aux tentatives de contourner ces directives.

Ajoutons à cela d'autres fardeaux administratifs, tels que les mandats *Feeny*, les demandes de divulgation *McNeil* ou les horaires mal planifiés des tribunaux, qui peuvent faire attendre des policiers pendant des heures avant qu'ils ne témoignent, et l'on voit rapidement pourquoi les budgets sont si lourdement grevés. Force est de constater qu'en trouvant une solution, on assurera non seulement une meilleure qualité de travail à nos policiers et policières (considération très importante à mon avis), mais on aura l'avantage supplémentaire de faire épargner de l'argent aux contribuables.

Si l'on examine des exemples où l'on a mis cette voie à l'essai par le passé, plus particulièrement au Royaume-Uni, on constate qu'à plusieurs reprises la sécurité privée a fait de grandes promesses aux collectivités qu'elle était censée desservir, sans pour autant pouvoir livrer la marchandise. La sécurité publique est un secteur qui ne devrait jamais être soumis à la recherche du profit et, bien que nos policiers et policières cherchent toujours des moyens d'établir des partenariats avec d'autres organismes pour renforcer la sécurité publique et réaliser des économies, la sécurité privée ne possède tout simplement pas la formation, l'expérience et les pouvoirs conférés par la loi pour effectuer le type de travail que ses défenseurs proposent.

Tom Stamatakis
Président de l'Association canadienne des policiers



Tom Stamatakis
Président de l'Association canadienne des policiers

Le 1^{er} Gala du Mérite policier: hommage à nos policiers et policières municipaux

Le 28 novembre 2012, le 1^{er} Gala du Mérite policier a vu le jour. Organisé conjointement par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), cet événement a rendu hommage à des policiers et policières municipaux en soulignant leur implication, leur dévouement et le travail exceptionnel qu'ils ont accompli auprès de leurs concitoyens. Plus de 200 convives provenant des milieux syndical, juridique, politique et économique ont assisté à cette première édition. M. Gino Chouinard, animateur de l'émission *Salut bonjour!*, a agi à titre de maître de cérémonie.

Les policiers et policières honorés se sont vu remettre le Prix Guy-Marcil en hommage à ce grand pionnier du mouvement syndical policier, décédé en 2011. Au cours de ses quarante-deux ans de carrière, M. Marcil a occupé, entre autres, les fonctions de président de la FPPM et de la FPMQ et a contribué à mettre sur pied la Fédération. Il a su marquer de son intelligence et de son doigté politique l'histoire syndicale policière du Québec avec une énergie et une passion remarquables.

Les présidents de la FPMQ et de la FPPM, MM. Denis Côté et Yves Francoeur, ont remis à sa conjointe, M^{me} Pauline Chassé, son fils, Yvan et sa belle-fille Sylvie, le premier Prix Guy-Marcil.

La Fédé-Action vous présente les récipiendaires de ce premier gala et un résumé de l'événement pour lequel ils ont été honorés.



MM. Yvan Marcil, Yves Francoeur, président de la FPPM, Denis Côté, président de la FPMQ, M^{me} Pauline Chassé et sa fille Sylvie

M. André Pronovost — Prix syndical

Policier retraité depuis 2010 et ancien président de l'Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières, M. André Pronovost a reçu le premier Prix syndical Guy-Marcil pour son dévouement sans borne, son empathie envers les policiers et policières, sa combativité et sa grande implication à la cause syndicale policière.

Déjà connu des membres pour avoir œuvré comme secrétaire au sein du syndicat de 1978 à 1980, ce batailleur au cœur tendre est élu et devient président de l'Association des policiers et pompiers de Trois-Rivières-Ouest en 1983 et, en 2002, de l'Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières. Il négocie et s'entend avec l'employeur sur une importante partie de la convention collective relativement à l'intégration des trois services de police.



MM. Yves Francoeur, André Pronovost et Denis Côté

Avec persévérance, il obtient un gain important sur le fonds de pension couvrant la période de 2005 à 2010. En 2007, le gouvernement impose la scission des services de police et d'incendie à Trois-Rivières. Les policiers trifluviens sont dorénavant les seuls au Québec à occuper les deux fonctions. André réussit à conclure une entente de prêt de services permettant aux policiers qui choisissent le métier de pompier de conserver leurs conditions de travail.

Il occupe également différents postes au sein de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. En effet, il est élu comme directeur de région en 1985 et devient par la suite secrétaire du comité exécutif de 1986 à 1988 et trésorier de 1988 à 2004. Grâce à son sens des affaires aguerris, il excelle dans sa tâche de trésorier.

M. Pronovost quitte le milieu syndical en 2008 et prend sa retraite en 2010. Il a œuvré pendant trente ans dans le mouvement syndical policier sur les scènes locale et provinciale. C'est avec cœur et compassion qu'il défendait sans relâche la cause de ses collègues.

M. Pierre Juteau – Prix syndical

Membre du comité des activités sociales de la FPPM depuis plus de vingt ans, M. Pierre Juteau donne son temps pour les collectes de sang, les levées de fonds, comme celle des fêtes au lard – qui rapportent chaque année autour de cent mille dollars à redistribuer dans la communauté par le Fonds humanitaire de la FPPM. Il répond aussi présent! pour les grands et les petits combats de sa fraternité. Il a fait partie du comité du congrès à plusieurs reprises et il œuvre aussi sur le comité d'affichage. Lorsque les journées sont longues et exténuantes, il se rend invariablement au bout de son parcours de bénévole avec le sourire.

Avant de prendre une retraite bien méritée en février 2010, c'était un ambassadeur efficace des positions de la Fraternité, posant des questions et apportant sa contribution à la réflexion, notam-

ment au sein du comité de stratégie. Il savait se rallier à la

MM. Denis Côté, Pierre Juteau et Yves Francoeur

position commune et la défendre devant vents et marées. En tant que délégué syndical, il a efficacement et dignement représenté les policiers et les policières des unités où il a œuvré, et ce, pendant plus de seize ans. Retraite ou non, il continue son bénévolat au sein de sa Fraternité, où tout le monde apprécie son engagement et sa gentillesse.

Les agents Sébastien Martel et Luc Picard du Service de police de L'Assomption/Saint-Sulpice

Le 21 juillet 2009, à 6 h 46, les agents Sébastien Martel et Luc Picard du Service de police de L'Assomption/Saint-Sulpice reçoivent un appel concernant une personne en crise.

Ils se rendent rapidement sur les lieux, au coin de la rue Dorval et de la rivière L'Assomption. Ils aperçoivent un homme fortement intoxiqué qui



s'est jeté dans les eaux de la rivière. Il nage vers le large en criant qu'il veut mourir. Malgré des tentatives pour l'en dissuader, l'homme poursuit à la nage et est emporté par le courant. Devant la détresse du désespéré et une noyade imminente, les agents plongent dans les eaux avec une bouée de sauvetage. Ils nagent plus de 100 mètres et rejoignent l'individu qui persiste à vouloir mettre fin à ses jours et refuse leur aide. Les agents Martel et Picard, à bout de souffle, négocient avec l'homme afin qu'il s'agrippe à la bouée de sauvetage. Ce dernier, de plus en plus épuisé, commence à ingurgiter de l'eau et est au bord de la noyade. Finalement, les agents s'approchent assez près de lui et réussissent à lui faire saisir la bouée. Ils le remorquent ensuite jusqu'à la rive où il est pris en charge par les paramédics. L'homme est conduit par la suite dans un centre hospitalier.

MM. Yves Francoeur, Sébastien Martel, Luc Picard et Denis Côté

Le sergent André Coallier et les agents Karine Giroux et David Pilote du Service de police de la Ville de Montréal

Le 22 juin 2009, le sergent André Coallier et les agents Karine Giroux et David Pilote, du PDQ 13 à Montréal, ont risqué leur vie pour porter secours à une jeune femme suicidaire en crise, dans l'arrondissement de LaSalle.

La dame est dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, près des rapides de Lachine, et n'écoute pas les secouristes. Arrivés sur les lieux, les policiers la voient dans les eaux, avec un sac à son cou, qui s'avérera être rempli de linge, et qui continue à progresser vers les rapides. Elle marche dans l'eau et glisse à plusieurs reprises,



M. Yves Francoeur, M^{me} Karine Giroux, MM. David Pilote, André Coallier et Denis Côté

se retrouvant sous l'eau à quelques occasions. Les agents Giroux et Pilote ramassent une bouée de sauvetage et nagent plus de 100 mètres dans le courant pour se rendre jusqu'à elle. De son côté, le sergent Coallier se dirige à une embouchure de la baie, d'où il pourra tenter d'intercepter la citoyenne avant qu'elle n'atteigne les rapides. Luttant contre les forts contre-courants, il réussit à attirer et maintenir son attention tandis que les agents Giroux et Pilote l'approchent par derrière. En équipe, ils réussissent à maîtriser la femme en crise, à la mettre à l'abri du danger et à la sauver d'une mort certaine.



MM. Yves Francoeur, Guillaume Jacques et Denis Côté

L'agent Guillaume Jacques, devenu depuis sergent-détective, du Service de police de la Ville de Saint-Eustache

Le 19 novembre 2009 vers 17 h, un appel est logé concernant un incendie en cours sur la rue Boileau. L'agent Guillaume Jacques se dirige immédiatement vers l'endroit et il est

le premier arrivé sur les lieux.

Des flammes et une épaisse fumée noire sortent des fenêtres de la maison unifamiliale. Comme il entend des cris provenant de l'intérieur, il s'approche. Il aperçoit un homme à quatre pattes dans le portique, qui semble intoxiqué. L'agent lui crie de sortir de la maison. L'homme répond : « Je ne sors pas, j'ai mis le feu et je veux mourir. » Sans hésitation, le policier entre dans la maison en flammes et ordonne à l'homme de sortir, mais ce dernier ne bouge pas. Il tente de l'agripper, mais l'homme se débat. Les flammes et la fumée s'intensifient. Ils commencent tous les deux à éprouver de la difficulté à respirer. Devant la résistance de l'homme et l'urgence de la situation, l'agent Jacques effectue un contrôle articulaire et le menotte rapidement. Bien qu'il soit menotté, l'homme ne collabore toujours pas et refuse de sortir. L'agent Jacques l'agrippe à nouveau et réussit à le traîner à l'extérieur malgré sa résistance. L'homme, qui se débat toujours, est pris en charge par un deuxième policier arrivé sur les lieux.

L'agent Jacques a subi de légères coupures au bras lors de l'intervention.

Les groupes d'intervention Est, Sud, Nord et Ouest, ainsi que les patrouilleurs des postes de quartier (PDQ), plus particulièrement ceux et celles des PDQ 20, 21, 22 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal

Certains ont qualifié cette période de printemps érable, d'autres l'ont dépeint comme une extraordinaire série de manifestations étudiantes de grande envergure. Chose certaine, les policiers et policières de Montréal ont eu une tâche absolument colossale sur les épaules : celle de protéger la liberté d'expression des manifestants et, en même temps, le droit des citoyens et citoyennes de vivre en sécurité et de ne pas voir l'ordre public s'effondrer sous leurs yeux.

C'était du jamais-vu : plus de sept mois de manifestations quotidiennes, avec plusieurs manifestations par jour, pour un total dépassant les 600 manifestations. Jamais dans l'histoire du Canada n'avait-on vu une si longue et intense suite de manifestations et de troubles urbains. Des manifestations dont plusieurs ont été violentes et dangereuses, tant pour les policiers que pour la majorité des manifestants, qui voulaient faire entendre leur voix pacifiquement, alors que des casseurs bien organisés cherchaient à provoquer



le chaos. Soixante-dix policiers et policières ont d'ailleurs été blessés lors de ces manifestations, dont plus d'une trentaine ont dû subir un arrêt de travail, notamment à la suite de pluies de projectiles contondants. Le temps de repos était court et le nombre de journées consécutives de travail, très grand.

Dans une société libre et démocratique, si la diversité des points de vue doit prospérer, les droits des uns se terminent souvent là où ceux des autres commencent. Et c'est cet équilibre démocratique qu'ils ont su maintenir en sachant éviter que le désordre ne s'installe, le tout dans des conditions extrêmement volatiles, politisées et médiatisées.

Grâce à leur grand professionnalisme et leur incroyable résilience, les groupes d'intervention Est, Sud, Nord et Ouest ainsi que les patrouilleurs des PDQ, plus particulièrement ceux et celles des PDQ 20, 21, 22 et 38 du SPVM, ont su maintenir l'ordre à Montréal, dans des conditions absolument inédites.



Policières et policiers de Saint-Jean-sur-Richelieu

MM. Yves Francoeur, Claude Gagnon, Éric Lebeau, Denis Côté, Yves Raymond et Sébastien Lapointe

Au printemps 2011, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu connaît les pires inondations depuis cent cinquante ans. Les riverains exaspérés, dont les maisons sont inondées, vivent pendant plus de deux mois les pieds dans l'eau avec des chaussées recouvertes de plus de deux mètres d'eau. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, 69 jours de mesures d'urgence sont décrétés. Ainsi, tous les policiers du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu prêtent main-forte à leurs concitoyens, que ce soit à pied, en pick-up, en chaloupe, en moto marine et même en véhicule amphibie, et ce, tout en continuant à faire face à la même criminalité et au même flot d'appels. Les policiers de Saint-Jean-sur-Richelieu travaillent jusqu'à 100 heures par semaine. Le travail a doublé, les policiers en vacances sont rappelés et tous les congés sont suspendus.

Le contexte de travail est très difficile à gérer puisqu'il est impossible de prévoir quand la crue des eaux cessera. Personne n'aurait pu prédire que les inondations dureraient aussi

longtemps. Malgré la fatigue et le découragement face à cette situation qui perdure, les policiers travaillent avec cœur et dévouement à soutenir leurs concitoyens désespérés à la perspective de perdre leur maison.

Le 7 mai 2011, un groupe de militaires et de policiers font face à une situation fort périlleuse où leur vie est menacée. Les quatre embarcations zodiacs des militaires se retrouvent coincées sous le pont Gouin et deux policiers, également à bord d'un zodiaque, réussissent à les dégager malgré le niveau et le débit élevés de l'eau et le fort courant. Cependant, lors de cette intervention, le moteur de l'embarcation des policiers cale et ils ne sont plus en mesure de lutter contre les courants. Ils demandent des renforts. Les agents Yves Raymond et Dany Roy se dirigent immédiatement vers les lieux. Ils doivent naviguer avec prudence étant donné que les eaux charrient plusieurs débris. Conscients de l'urgence de la situation, ils tentent une approche vers leurs collègues agrippés au pilier central du pont pour empêcher que leur embarcation ne cède au fort courant. Après plusieurs tentatives, malgré le vent et le courant, les policiers réussissent à atteindre leurs collègues et à les dégager.

MM. Éric Lebeau, président de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu, Claude Gagnon, vice-président, Sébastien Lapointe, directeur à la Fraternité et Yves Raymond, ont reçu le Prix Guy-Marcil au nom des policières et policiers de Saint-Jean-sur-Richelieu.

L'agent Claude Cuillierier, devenu depuis sergent, l'agent Julie Dupré, l'agent Yves Leclerc, le sergent-détective Benoit Vigeant et l'agent Jacques Feron du Service de police de la Ville de Montréal

Les effets du séisme de janvier 2010 en Haïti nous ont tous touchés. Les policiers de Montréal participent à des missions de maintien de la paix depuis 1995 et la première mission a justement eu lieu en Haïti. Bosnie, Kosovo, Afghanistan, Sierra Leone, Timor oriental, Côte d'Ivoire, Jordanie, Guatemala et Rwanda : tous ces territoires ont bénéficié de l'implication des policiers de Montréal. Mais jamais une catastrophe d'une telle ampleur n'avait frappé un territoire où se trouvaient nos policiers et policières. Devant l'aspect extrêmement tragique de la tournure de cette mission, il faut souligner la bravoure de ceux et celles qui étaient sur place et qui ont fait preuve d'un sang-froid exceptionnel. Le Gala souligne l'apport de certains d'entre eux, qui se sont particulièrement illustrés par leur courage dans un contexte extrême, leur aplomb et leur engagement au milieu de ce désastre humanitaire.



MM. Benoit Vigeant, Yves Francoeur, Jacques Feron, M^{me} Julie Dupré, MM. Yves Leclerc, Claude Cuillierier et Denis Côté

L'agent Claude Cuillierier travaillait aux affaires internes, à Port au Prince, dans son bureau situé au deuxième étage, lorsque la terre se met à trembler. L'étage où il se trouve s'effondre sur le premier, lequel est littéralement écrasé, emprisonnant plusieurs confrères sous les décombres. Avec des collègues, il parvient à extirper six personnes du bâtiment. Il arrive notamment à dégager quelqu'un après une heure d'efforts ultimes à l'aide d'un levier improvisé.

L'agente Julie Dupré est sur la route et constate à quel point les dégâts sont immenses et les blessés nombreux. Portant secours à un policier haïtien victime d'une fracture du crâne et saignant abondamment, elle fait tout son possible pour s'assurer qu'il reçoive des soins. Conduisant vers le quartier général dans la noirceur, elle se heurte à plusieurs dangers, notamment à un policier local qui pointe un calibre 12 en sa direction. Elle le convainc de la laisser passer et poursuit son chemin, croisant des citoyens désespérés qui frappent sur son véhicule. Après une quinzaine de kilomètres à travers les débris et les infrastructures effondrées, la route devient impraticable et elle est forcée de continuer à pied en transportant l'homme blessé dans ses bras jusqu'au quartier général, qui s'est effondré. Après avoir sauvé la vie de son collègue haïtien, c'est pendant une quarantaine d'heures consécutives qu'elle participera sans relâche à la recherche de survivants.

L'agent Yves Leclerc est projeté sur un mur par la secousse sismique et est sérieusement blessé aux côtes. Malgré son état, il se lance immédiatement à la recherche de ses confrères. Les cris traversent les ruines du quartier général de l'ONU dont la structure est très fragile, et il comprend qu'il est trop tard pour plusieurs personnes demeurées coincées. Avec des collègues, notamment le sergent Claude Cuillerier, il aide des survivants à sortir des décombres. De ses mains et avec des outils de fortune, il dégage un policier africain enseveli jusqu'à la taille. Ignorant les risques d'écroulement final de l'édifice, il s'acharne pendant plusieurs heures afin de sauver la vie de nombreux inconnus pris au piège.

Le sergent-détective Benoit Vigeant sort *in extremis* de l'hôtel Christopher où il travaille et met sa vie en jeu en secourant des personnes coincées dans l'édifice, dont les ruines menacent de s'écrouler. Les répliques sismiques font craindre l'affaissement des structures encore debout. Malgré le danger, il monte sur des débris pour rejoindre d'autres policiers blessés sur des balcons des étages supérieurs. Le sergent-détective Vigeant continue les opérations de recherche et de sauvetage de victimes durant la semaine qui suit et participe aux recherches du corps de son ami et colocataire, Mark Gallagher, de la GRC, pour respecter sa promesse de ramener la dépouille à sa famille, le tout dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

L'agent Jacques Feron est à son domicile lorsque la terre tremble. Il remet immédiatement son uniforme et rejoint des collègues pour commencer le recensement des Canadiens. Au cours des recherches, il descend de son véhicule et marche dans les rues rendues impraticables par les décombres. Ses collègues et lui s'assurent que des Canadiens sont en sécurité et ils reprennent leur véhicule pour se rendre à la base de l'ONU et s'organiser. Des corps jonchent le bord des routes, la circulation est chaotique et de nombreux blessés veulent accéder à l'hôpital. Dans

cette cohue extrêmement tendue, il sort de son véhicule pour diriger la circulation et parvient à dégager la route. Par la suite, il assume plusieurs missions et prend des initiatives, entre autres en sécurisant un dépôt de médicaments, en aidant le personnel médical installé dans un hôpital de fortune, en venant en aide à des blessés et en veillant sur les corps de confrères décédés. Affecté à l'aéroport, il guidera ensuite sur le terrain des équipes de recherche et sauvetage. Ayant acquis une grande connaissance de Port-au-Prince au cours de missions antérieures, l'agent Feron guidera des convois policiers et humanitaires à travers la ville sinistrée.

Contribution de la FPMQ et de la FPPM à la Maison du Père

Le Gala du Mérite policier a remis un montant de 3 000 \$ à la Maison du Père qui vient en aide aux personnes itinérantes de Montréal, que ce soit par son service de refuge, d'accompagnement social, de transit, de studios ou de chambres supervisés pour la réinsertion sociale.



Programmes corporatifs

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec a négocié les programmes corporatifs suivants :

- Bétonel : peinture;
- Centres dentaires Lapointe;
- Énergie Cardio : centres de conditionnement physique;
- Le Scandinave Spa;
- Rabais Campus : abonnements à des publications;
- Rogers : téléphones cellulaires.

Sur présentation de votre carte de membre de la FPMQ ou de la carte «Médirect» de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) (pour les policiers de Montréal), vous avez accès à ces différents programmes. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la FPMQ : www.fpmq.org

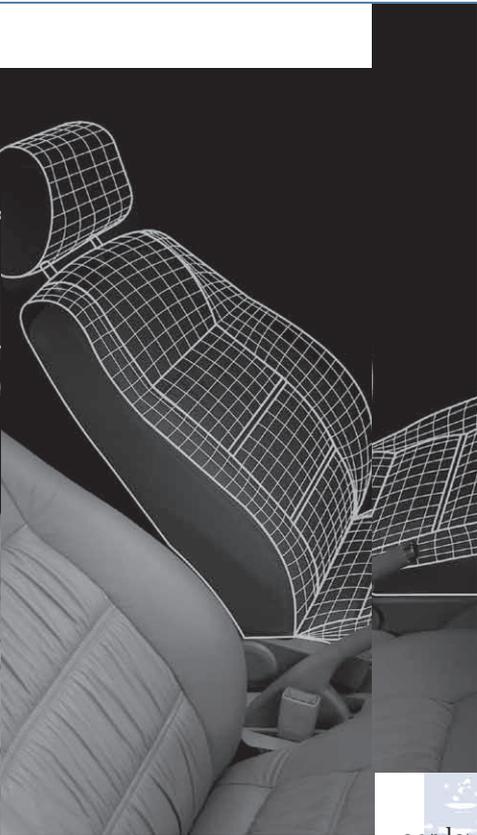
Il existe également un programme avec l'Association des chiropraticiens du Québec. Sur présentation de la carte de membre de la FPMQ ou de la carte «Médirect» de la FPPM, le chiropraticien participant vous offrira sans frais l'examen initial et les radiographies (si nécessaires) pour une valeur maximale de 125 \$. Lors de la prise de votre rendez-vous, mentionnez que vous appelez dans le cadre du programme de la FPMQ. Afin de connaître les chiropraticiens participant à cette offre, consultez le site Internet de la FPMQ à www.fpmq.org.

Les effets physiques liés à la conduite automobile

Quatre-vingt-deux pour cent des travailleurs utilisent un véhicule automobile pour se rendre au boulot. Avec tous les travaux qui ont cours actuellement sur le réseau routier, les embouteillages font légion et l'irritation des automobilistes est à son comble.

La conduite automobile nécessite un niveau d'attention élevé et constant et les occasions de se blesser le sont tout autant. Dans les embouteillages, il peut être nécessaire de réagir rapidement afin de saisir une occasion de se faufiler entre deux véhicules par exemple. Pour effectuer l'angle mort, vous tournez la tête rapidement et c'est toute votre zone cervicale qui écope du stress occasionné par ce mouvement brusque bien inévitable. Le cou n'est pas le seul à risque. En cas de minutes prolongées en voiture, ce sont le bas du dos, les épaules et les bras qui écopent. Sans compter la fatigue et le stress causant des tensions musculaires qui peuvent affecter votre vigilance.

Diminuez les inconforts physiques causés par les bouchons de circulation en vous assurant tout d'abord que votre véhicule est pourvu d'un bon support dorsal. Au besoin, ajoutez-y un coussin qui assurera un soutien lombaire adéquat. Prenez également le temps de bien ajuster les différents éléments d'aide à la conduite du véhicule. L'angle des miroirs, la distance du siège pour accéder aux pédales, la hauteur du volant, de même que l'appui-tête, doivent être positionnés de manière à minimiser les désagréments de la conduite urbaine.



Crispé sur le volant, vous vous dirigez à pas de tortue vers votre domicile. Ça vous dit quelque chose? Les mains positionnées à 9 h 15 sur le volant, déposez les pouces sur le volant au lieu de le serrer. Votre temps de réaction sera plus rapide et vous diminuerez les tensions au niveau des muscles des mains, des bras et des épaules. Pour éviter de vous courber sur le volant, gardez vos épaules bien

appuyées au dossier. Profitez des arrêts fréquents pour effectuer quelques étirements qui vous permettront de diminuer les inconforts d'une station assise prolongée. Balancez légèrement la tête de gauche à droite vers vos épaules. La main sur l'épaule du même côté, effectuez des cercles dans les airs. Contractez vos abdominaux. En plus de vous aider à garder le dos droit, cela améliorera votre tonification abdominale. En tout temps, n'oubliez pas de garder vos yeux sur la route!

Un réflexe à adopter

Vous avez sûrement pris la bonne habitude de consulter votre chiropraticien régulièrement de manière préventive. Profitez de votre prochaine visite à la clinique chiropratique pour lui demander conseil sur la bonne posture à adopter pour la conduite automobile. Les heures, coincé entre deux morceaux de tôle, vous paraîtront moins ardues!

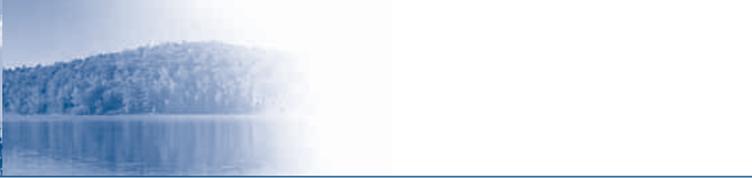
Visitez le www.chiropratique.com pour plus de détails.

Association des chiropraticiens du Québec

Téléphone: 1 866 292-4476

Site Internet: www.chiropratique.com





Gatineau
Granby
Lévis

Nouvelles des associations

> Granby

C'est le jour de la marmotte à Granby en ce qui a trait au renouvellement de notre convention collective échue depuis le 31 décembre 2010. Nous avons débuté nos rencontres en avril 2011, jusqu'à notre départ abrupt de la table de négociation en octobre dernier. Nous sommes d'avis que notre employeur a fantasmé pendant quelques mois lors du dépôt du projet de loi n° 31, *Loi concernant l'organisation des services policiers*, le 1^{er} novembre 2011. En effet, le spectre des transferts des services de police couvrant des villes de 100 000 habitants et moins vers la Sûreté du Québec a plané pendant plusieurs mois durant la gestation de ce remaniement puisque la population de Granby s'élève à 63 000. Durant cette période, la Ville a joué ses cartes tout en étirant le processus de négociation. Finalement, le projet de loi n° 31 a été sanctionné le 23 mai 2012 sans hausser le seuil de la population à 100 000 habitants. Lors de la reprise à l'automne, la Ville connaissant la disposition finale qui maintient le plafond de 50 000 habitants, sa réelle position est devenue visible. Pour une seconde fois en dix ans, nous devons donc avoir recours au processus d'arbitrage afin de faire valoir nos droits. Sans entrer dans les détails, le principal point d'achoppement se situe sur le plan de la caisse de retraite. Devant l'inflexibilité de la Ville, nous n'avons d'autre choix que d'aller en arbitrage de différend.

Nous n'en sommes qu'au début du processus et il est donc difficile de projeter un agenda. Il est cependant évident que nous demeurerons en retard pendant plusieurs années par rapport à nos comparables. Pour le reste, aucun changement majeur n'est apparu dans notre quotidien jusqu'à maintenant, mais il est encore trop tôt pour en tirer une conclusion définitive.

Sur une note plus positive, nous avons tenu le 12^e Tournoi de soccer amical des policiers en juillet dernier. L'événement a été couronné de succès avec une merveilleuse participation des vingt-neuf équipes présentes. Cette année, un montant de 8 000 \$ a été amassé et distribué à différents organismes communautaires de la région.

Frédéric Boulet

Vice-président de la Fraternité des policiers et policières de Granby

> Gatineau

En ce qui a trait aux relations de travail, nous avons remis les comités en place et les communications et discussions avec la partie patronale vont bien. Nous devons cependant être sur nos gardes en ce qui concerne l'application de la convention collective, car le département des ressources humaines de la Ville semble vouloir économiser sur l'application de certains articles.

L'une des préoccupations majeures de nos membres est la réalité des fonds de pension, comme c'est le cas sur le plan provincial et national.

Enfin, notre fraternité a récemment fait l'acquisition d'un nouvel édifice. Nous disposons maintenant d'un espace de travail fonctionnel et agréable et avons pignon sur rue au 74 rue Main à Gatineau.

Jean-Pierre Bussière
Président de la Fraternité des policiers et policières de Gatineau



> Lévis

Nouveau directeur, même vision...

Plus ça change, plus c'est pareil! À la suite de la nomination de notre nouveau directeur, M. Yves Charrette, en janvier 2012, plusieurs problèmes qui avaient débuté sous l'égide de son prédécesseur ne sont toujours pas réglés. De plus, plusieurs indices laissent croire que la nouvelle gestion en sera une de continuité.

En effet, Lévis a toujours le taux d'encadrement le plus bas au Canada pour les villes de plus de 100 000 habitants. En fait, nos policiers dévoués tentent de subvenir aux besoins grandissants de la population avec un ratio de 1,06 policier par 1 000 habitants (28 policiers additionnels sont nécessaires pour atteindre la moyenne québécoise). En guise de reconnaissance pour le surcroît de travail effectué par ces policiers, nous nous situons sous la moyenne québécoise sur le plan de la rémunération globale. Pour ajouter à l'insulte, l'employeur ne reconnaît pas la véracité des données de Statistique Canada (les ressources policières au Canada 2011). De plus, il semble que notre nouveau directeur ait reçu le mandat de réduire de 5 % la masse salariale, alors que le budget total pour les services policiers de Lévis est déjà, et de loin, le plus bas par rapport à nos comparables.

Sur le plan des relations de travail, notre ancien directeur et deux inspecteurs, qui ont passablement contribué à envenimer les relations de travail au cours des dernières années, ont été invités à quitter l'organisation avec de généreuses allocations de départ en guise de remerciements pour les excellents services rendus. Parallèlement à cet état de fait, un policier de Lévis vient d'être accusé au criminel et la guillotine l'attendait, à savoir la suspension sans solde. En moins de trois ans, c'est le quatrième syndiqué à subir ce traitement. On allègue que chaque cas est un cas d'espèce, mais à Lévis, ça commence à ressembler à une mesure de récupération lorsqu'il s'agit d'un syndiqué.

Dans le même ordre d'idées, l'employeur a mis plus d'un mois avant de réintégrer dans ses fonctions un de nos policiers qui a été acquitté de toutes les accusations qui pesaient contre lui au mois

d'août dernier. De plus, l'employeur refuse de lui verser le salaire des deux années et demie pendant lesquelles il a été suspendu sans solde, ses frais d'avocats ne lui ont toujours pas été remboursés et son ancienneté n'est pas reconnue pour cette période. Ce policier devait également être convoqué en discipline relativement aux événements pour lesquels il a été acquitté en cour criminelle, mais l'employeur a finalement révisé sa décision à la suite d'une levée de bouclier des membres relativement à la discipline.

Nos membres ne se sentent plus protégés par cet employeur et les décisions de certains d'entre eux sont maintenant guidées d'abord par la sauvegarde de leur emploi. Malheureusement, l'homme qui a su garder le fort avec brio en l'absence de directeur pendant plus d'un an, est maintenant en congé maladie pour une durée indéterminée.

Marc Allard
Président de la Fraternité des policiers de Lévis

Saint-Georges
Montréal
Sherbrooke

> Saint-Georges

À 23 h 59, le 14 novembre 2012, s'est tournée une page d'histoire pour chacun des membres du Service de police de Ville de Saint-Georges.

Forts de l'appui de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, nos membres se sont succédés pour servir fièrement, avec dévouement et professionnalisme, la population de Ville de Saint-Georges.

Nous tenons à souligner le service et l'excellent travail de tous les membres de l'équipe de la Fédération qui nous ont accompagnés et soutenus tout au long de ces années. Un merci particulier au président, M. Denis Côté, ainsi qu'à M^e Serge Gagné,



pour leur soutien, leur grande disponibilité et leur implication auprès des policiers et policières de notre organisation.

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que nous quittons cette belle fraternité, mais il va sans dire que nous poursuivrons notre travail dans cet esprit de respect et de volonté de donner le meilleur aux citoyens de la MRC de Beauce-Sartigan.

Julien Laplante
Vice-président de l'Association des policiers et policières de Ville de Saint-Georges

> Montréal

Le syndicat des cols bleus en est arrivé à une entente avec la Ville de Montréal quant à la convention collective de ses membres, entente qui inclut également leur fonds de pension. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'en connaissons pas encore le contenu. Ce que nous savons toutefois, c'est que la stratégie de la Ville est de présenter cette entente comme la voie à suivre et de dépeindre ceux qui la rejettent comme étant déraisonnables et intraitables.

Nous avons très clairement expliqué à la Ville qu'il ne pouvait être question de considérer les policiers et les policières de Montréal comme des travailleurs et des travailleuses ordinaires, compte tenu du caractère exceptionnellement difficile et public du rôle que nous jouons. Notre fonds de pension est géré indépendamment de tous les autres, il est mieux géré que les autres et cette rigueur a très bien servi les membres ET les contribuables montréalais au fil des ans, qui ont bénéficié d'un congé de cotisation de 500 millions \$ entre 1997 et 2007. Par conséquent, il n'est pas question que nous acceptions de faire les frais du laxisme financier de la Ville, à laquelle la collusion a coûté une fortune.

Si la conjoncture est évolutive et fait l'objet d'une veille constante, ce qui précède demeure stable et incontournable. Le métier de policier est unique et revêt un niveau de difficulté physique et psychologique incomparable aux autres employés d'une ville. On ne peut pas raisonnablement s'imaginer qu'un policier de soixante ans puisse rattraper et maîtriser un bandit de vingt ans. À ceux qui ont des analyses simplistes qui mettent tout le monde dans le même bateau, il faudra élargir les horizons.

Yves Francoeur
Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal



F
Fraternité des policiers
et policières de Montréal

> Sherbrooke

Nous avons eu un printemps et un été fort chargés en matière de relations de travail. Depuis le mois d'avril, nous nous étions retirés du comité de relations de travail étant donné l'attitude unilatérale de la direction dans l'application de notre nouvelle convention collective signée au mois de mars 2012. Nous avons dû par la suite mettre en place certains moyens visant à sensibiliser la Ville et la population.

Nous avons débuté en dénonçant la situation dans les médias. Nous avons également affiché un calendrier soulignant le départ à la retraite d'une cadre de notre service et avons fait faire un sondage par Léger Marketing pour mesurer la confiance de nos membres envers la haute direction du service. Ce sondage a été particulièrement utile puisqu'il nous a permis de démontrer que 91 % des membres font confiance au syndicat pour trouver des solutions au conflit de travail, contre seulement 1 % pour la direction. Nous avons également organisé une manifestation dans la cour du poste de police dénonçant l'inaction du directeur dans la mise en place d'un horaire de 12 heures et réclamant le respect de notre direction. Par la suite, soit de juin à octobre, nous avons porté un brassard sur lequel était inscrit le mot « RESPECT ».

Au même moment, notre association et la FPMQ ont envoyé une lettre conjointe à la ministre du Travail de l'époque, M^{me} Lise Thériault, lui demandant d'intervenir et de nommer un médiateur en vertu de l'article 99.10 du *Code du travail*. Cette demande nous a permis d'obtenir six rencontres de médiation et d'en venir enfin à plusieurs ententes, dont la mise en place d'un horaire de 12 heures pour nos officiers. Nos membres ont entériné ces ententes et nous avons retiré le brassard le 18 octobre dernier. Une longue bataille de six mois aura permis de renverser la vapeur et de ramener notre rapport de force vis-à-vis la direction et la Ville.

Un merci tout particulier à Denis pour ses démarches à Québec, à Paulin pour son aide dans la planification stratégique et à Guy pour ses nombreux conseils juridiques.

Robin Côté

Président de l'Association des policiers et policières de Sherbrooke



Rapport du comité de surveillance Figesco

Revue de la performance du troisième trimestre 2012

Pour les neuf premiers mois de l'année 2012, le marché obligataire, le marché boursier canadien, ainsi que les marchés mondiaux ont tous connu de bons rendements. Le marché obligataire a eu un rendement positif de 3,3 %, la bourse canadienne (indice S&P TSX) a été en hausse de 5,4 %, la bourse américaine (indice S&P 500) a aussi affiché un rendement positif de 16,4 % en devise américaine (rendement de 12,6 % une fois convertie en dollar canadien) et la bourse internationale (indice MSCI EAEO) a été en hausse de 9,1 % en devise locale (rendement de 6,4 % une fois convertie en dollar canadien). Pour leur part, les trois Fonds équilibrés Figesco ont connu des rendements qui sont très près de leur indice de référence respectif pour les trois premiers trimestres de l'année. C'est le Fonds agressif Figesco qui a enregistré la meilleure performance parmi les trois fonds.

Pour les neuf premiers mois de l'année, le Fonds modéré Figesco affichait un rendement de 6,0 %, tandis que la performance des indices de référence du Fonds progressait aussi de 6,0 %. Au cours de la même période, le Fonds conservateur a connu une performance de 5,1 %, alors que le rendement des indices de référence de ce fonds était de 5,2 % et le Fonds audacieux affichait une performance

de 7,2 %, tandis que la performance des indices de référence de ce même fonds était de 7,0 %. À titre comparatif, la médiane des fonds équilibrés de l'univers *eVestment* a été de 6,3 % pour les neuf premiers mois de 2012.

Obligations

Le mandat confié à la firme GPTD depuis juin 2008 est de type indiciel, c'est-à-dire que le gestionnaire a simplement pour mandat de reproduire le rendement de l'indice de référence DEX Univers. La performance du gestionnaire d'obligations des fonds Figesco a été de 3,2 % au cours des trois premiers trimestres de l'année, comparativement à 3,3 % pour l'indice DEX et 3,9 % pour la médiane des fonds d'obligations de l'univers *eVestment*.

Actions canadiennes

En actions canadiennes, le gestionnaire Jarislowsky Fraser a généré un rendement de 5,3 % pour la période de janvier à septembre, comparativement à 5,4 % pour l'indice S&P/TSX et 6,0 % pour la médiane des fonds d'actions canadiennes de l'univers *eVestment*. Cette performance du gestionnaire par rapport à l'indice s'explique principalement par des surpondérations dans les secteurs de l'énergie et des services financiers qui ont été bénéfiques à la performance du portefeuille d'actions canadiennes. Cependant, une sous-pondération dans les secteurs des matériaux, notamment les titres aurifères, ont limité l'ajout de valeurs pour le portefeuille.

Actions américaines

Au chapitre des actions américaines, le gestionnaire McLean Budden a généré un rendement de 12,5 % comparativement à 12,6 % pour l'indice S&P 500 (en dollars canadiens) et 11,5 % pour la médiane des fonds d'actions américaines de l'univers *eVestment*. Cette bonne performance de McLean Budden s'explique surtout par la sélection de titres dans le secteur des soins de santé et des technologies de l'information.

Actions internationales

Le gestionnaire d'actions internationales Sprucegrove a généré un rendement supérieur à son indice de référence pour les trois premiers trimestres de 2012. Sa performance a été de 7,4 % par rapport à 6,4 % pour l'indice de référence MSCI EAEO (en dollars canadiens) et 8,1 % pour la médiane des fonds d'actions internationales de l'univers *eVestment*. Cette performance par le gestionnaire s'explique principalement par une surpondération au Japon, au Singapour et aussi dans les marchés émergents, notamment la Corée. Cependant, une sous-pondération en Allemagne a limité l'ajout de valeurs pour le portefeuille d'actions internationales.

Comité de surveillance Figesco



Mot du président (suite)

par un échange de fluides corporels lors d'une intervention avec une personne source. Dans un contexte où les finances publiques sont restreintes, il est tout indiqué d'adopter un projet de loi qui n'a aucune incidence monétaire et qui envoie un message de reconnaissance envers les intervenants de la sécurité publique, les victimes et le bon samaritain à l'effet que leur santé est au cœur des préoccupations de l'État.

Le premier Gala du Mérite policier a eu lieu le 28 novembre dernier et a été un grand succès. La cérémonie s'est déroulée sous le signe de la reconnaissance et du respect des policières et policiers municipaux qui s'impliquent auprès de nos communautés. Félicitations à tous les récipiendaires du Prix Guy-Marcil.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une excellente année 2013 remplie de joie, de paix et de relations de travail harmonieuses.

Syndicalement vôtre,

Denis Côté
Président

La prise d'images des policiers

Partout dans le monde, les appareils pouvant effectuer la prise de photos et de vidéos se multiplient, tels que téléphones cellulaires et tablettes. Ceux-ci permettent aux citoyens d'obtenir et de distribuer de manière instantanée des images d'événements auxquels ils assistent. Le travail policier n'est pas en reste et on remarque une pléiade de cas dans lesquels l'intervention policière est filmée.

Face à ce phénomène relativement nouveau, plusieurs approches ont été avancées. Alors que les Espagnols envisagent sérieusement de légiférer afin d'interdire la prise d'images de policiers en action, aux États-Unis le mouvement « copwatching » a pour sa part conçu une application *android* appelée « police tape » permettant l'enregistrement de ces événements sans possibilité pour l'individu filmé d'effacer les images ainsi prises.

La tendance au Québec ne fait pas exception et les médias nous bombardent chaque jour d'images d'interventions policières captées par les citoyens. Pourtant, ici comme ailleurs, plusieurs citoyens prétendent s'être fait interpeller concernant l'illégalité de filmer des policiers en action. Qu'en est-il au juste en ce qui a trait aux policiers québécois?

En effet, les citoyens peuvent filmer ou photographier les interventions policières. D'ailleurs, les policiers qui arrêtent un citoyen parce qu'il filme une scène d'intervention sont susceptibles de sanction par le Comité de déontologie policière. Cependant, le droit des citoyens à la prise d'images n'est pas illimité, et chaque intervention relativement à la prise d'images n'est pas prohibée par le Comité de déontologie policière.

La Cour du Québec dans l'affaire *Pageau* confirmait que l'utilisation d'un téléphone cellulaire pour filmer n'est pas interdite *a priori*; cependant, il faut déterminer si le geste de filmer perturbe ou cherche à perturber le travail policier.

Toujours dans cette affaire, les policiers interceptent un véhicule puisqu'une des passagères n'a pas sa ceinture de sécurité. Lors de l'intervention, celle-ci refuse de s'identifier et, lorsque le policier décide de la sortir, il constate qu'un autre passager pointe un téléphone cellulaire dans sa direction. Le policier entend le passager prononcer les paroles suivantes: « Vous allez être dans la merde, vous allez perdre vos jobs. »

C'est à ce moment que le policier saisit le téléphone cellulaire de l'individu en question. La Cour du Québec conclut que la saisie du téléphone cellulaire n'est pas un manquement au *Code de déontologie des policiers du Québec* puisque le policier pouvait croire que le téléphone servait une manœuvre d'intimidation effectuée par le passager du véhicule ayant pour but que les policiers cessent leur intervention.

Le Comité de déontologie rappelait encore récemment dans l'affaire *Commissaire à la déontologie policière c. Ouellet et Pelletier* que « le pouvoir des policiers d'interdire de photographier ou de filmer prend naissance au moment où ce geste, ou la situation qu'il crée, perturbe leur travail ou constitue une forme d'intimidation. »

Chaque cas est un cas d'espèce et le contexte de l'intervention doit être pris en compte pour juger de l'intervention du policier.

Dans cette décision provenant du Comité de déontologie policière, les policiers participaient à une saisie effectuée par le syndicat du Barreau du Québec dans un bureau d'avocat. Le comité a jugé comme étant conforme aux règles déontologiques la décision des policiers de limiter la prise de photos des policiers sur place compte tenu de la situation. Le comité s'exprimait ainsi :

« Suivant les faits survenus avant la saisie de l'appareil photo et

lors d'interventions

tels que rapportés tant par le plaignant que par les policiers, il n'a jamais été interdit à M. Landry de se servir de son appareil photo et éventuellement photographier les intervenants et les locaux, mais seulement les policiers individuellement.

En conséquence, l'interdiction ciblée faite à ce moment par les policiers ne privait M. Landry d'aucun droit ou de possibilité de préservation de la preuve éventuelle, mais visait à rétablir une forme de contrôle de la situation ayant échappé au syndic, responsable de l'intervention.

Dans ce contexte, le comité considère que cette interdiction, quant à la prise de photos spécifiques à chaque policier, était justifiée et ne constituait pas un abus d'autorité, tel que l'interdit l'article 6 du Code. »

Cependant, lorsque le comité juge que le contexte ne constitue pas une entrave au travail des policiers, ni une forme d'intimidation, la règle demeure. Le citoyen peut prendre des images des interventions policières et l'action d'un policier de saisir un appareil permettant la prise de photo ou même l'arrestation pour entrave d'un citoyen filmant une scène pourrait contrevenir aux dispositions du *Code de déontologie des policiers du Québec*.

À titre d'exemple, une foule s'était rassemblée lors d'une intervention où des policiers venaient assister des collègues qui devaient maîtriser un suspect résistant à son arrestation. Un des spectateurs sortit son cellulaire pour filmer. L'un des agents sur place procéda à son arrestation pour entrave. Le policier fit également un geste afin de faire tomber le cellulaire des mains de la personne. Sur le seul chef de saisie illégale de téléphone cellulaire, le comité de déontologie a sanctionné le policier fautif par deux jours de suspension.

Il faut donc conclure que les règles déontologiques entourant le travail des policiers les empêchent d'intervenir pour interdire aux citoyens de filmer les opérations policières. Mais, comme nous l'avons vu à travers certaines

décisions, cette règle comporte des exceptions. Le citoyen ne peut utiliser le fait de photographier ou de filmer les agents procédant à l'intervention dans le but d'intimider ou d'entraver le travail des policiers. Dans ces cas seulement, le policier peut être justifié d'interdire ou de limiter l'usage de l'appareil servant à capter les images. C'est donc au policier de juger du contexte entourant la prise de photo, mais l'interdiction de le faire demeure l'exception.



**Jean-François
Raymond**
Avocat



Voici les événements organisés par la Fédération, ses associations et la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Souignons

Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières

21 septembre 2012

Tournoi de golf

Club de golf Du Moulin, Trois-Rivières

12 975 \$ ont été remis à un confrère atteint de sclérose en plaques, M. Sylvain Lacombe, pour défrayer les coûts d'une chirurgie lui permettant d'augmenter sa mobilité et d'améliorer sa qualité de vie, et 2 000 \$ ont été remis à La Vigile.



Derrière: M. André Pronovost, M. Dave Ross, M^{me} Isabelle Blanchette, M. Daniel Gervais et Renée (conjointe de Sylvain)
Devant: MM. Bernard D'Aoust et Sylvain Lamothe

À venir

Rase-o-thon

8 février 2013

13^e édition Policiers contre le cancer

Grande-Place du Complexe Desjardins, Montréal

Pour inscription ou information: www.solidarite911.ca

Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

3 au 7 juin 2013

37^e Congrès de la FPMQ

Association-hôte: Association des policiers
et policières de Sherbrooke
Grand Times Hôtel, Sherbrooke

16 août 2013

14^e Omnium de golf de la FPMQ

Club de golf Glendale, Mirabel

Organisé en collaboration avec la Fraternité des
policiers de Saint-Eustache

Les profits recueillis seront remis à la maison d'hébergement

Accueil communautaire jeunesse de Saint-Eustache

Fraternité des policiers de Laval (FPL)

Calendriers des maîtres-chiens 2013

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir votre calendrier
2013, consultez les sites www.fondationmartinmatte.com et k-9@ville.laval.qc.ca

Fraternité des policiers de Laval

6 novembre 2012

Collecte de sang des policiers
de Laval

Quartier général du Service de
police de Laval

2911, boul. Chomedey à Laval

Fraternité des policiers et poli-
cières de Longueuil

20 août 2012

9^e Tournoi de golf de la FPPL

*Les profits recueillis ont été remis à
l'Urgence de l'Hôpital Charles-LeMoine*





Fraternité des policiers et policières de Montréal

24 août 2012

34^e Omnium de golf de la FPPM

Club de golf Lachute

28 septembre 2012

46^e Journée Fèves au lard

Les profits recueillis dans le cadre de ces événements sont remis à des organismes à but non lucratif de la Ville de Montréal

Fédération des policiers et policières municipaux du Québec



Devant : Jade (dont le rêve sera réalisé) et sa sœur, Justine; Derrière : Maryse Fredette, coordonnatrice de collectes de fonds à la Fondation Rêve d'enfants, Éric Lebeau, président de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu (FPPSJSR), Marie-Andrée, mère de Jade, Hélène, sœur de Jade, Denis Côté, président de la FPMQ et Sébastien Lapointe, directeur de la FPPSJSR.

13^e Omnium de golf

Plus de 280 joueurs ont participé à cet événement qui a eu lieu le 17 août 2012 aux Club de Golf de la Vallée des Forts et Club de Golf Saint-Jean. Grâce à la précieuse collaboration de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu, un montant de 26 500 \$ a été remis à la Fondation Rêves d'enfants et à quatre organismes de la région, soit la Fondation Le Renfort Grande Ligne, la Fondation Santé Haut-Richelieu Rouville, le Regroupement des personnes handicapées du Haut-Richelieu et Loulou en santé.

Défi 911

La 4^e édition du Défi 911 s'est déroulée le 29 septembre 2012 sur le circuit Gilles-Villeneuve à Montréal. Quarante-deux équipes provenant du milieu policier de plusieurs régions du Québec se sont réunies afin de pédaler ou courir à relais sur une période de huit heures. Un montant de 23 750 \$ a été remis au Club des petits déjeuners du Québec pour subvenir aux besoins de deux écoles de Montréal pendant une année. L'équipe du Défi 911 et les enfants vous remercient et vous disent à l'an prochain! Suivez-nous sur www.defi911.com ou sur [facebook/defi911](https://facebook.com/defi911)



MOVEMBER

Encore une fois cette année, le président de la FPMQ, M. Denis Côté, ainsi que plusieurs policiers de différentes fraternités dont, entre autres, Blainville, Laval, MRC des Collines-de-l'Outaouais Saint-Jérôme et Thetford-Mines, ont arboré la moustache afin d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer de la prostate.





FPMQ

Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

**Pour connaître les différents services offerts par la
Fédération des policiers et policières municipaux du
Québec, consultez son site Internet à www.fpmq.org sous
« Services offerts aux policiers ».**



FPMQ

Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

Registre des armes à feu

Le 10 septembre 2012, le juge Marc-André Blanchard de la Cour supérieure a rendu sa décision relativement aux demandes du gouvernement du Québec, soit de déclarer inconstitutionnel l'article 29 de la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule* qui prévoit la destruction des données de ce registre et d'obtenir les données provenant du Québec. Le juge a donné raison au gouvernement du Québec principalement pour une question d'empiètement du fédéral sur les pouvoirs des provinces. Il accueille donc la requête du Procureur général du Québec et déclare, entre autres, que :

- « Le Procureur général du Québec est en droit de recevoir du Procureur général du Canada, du Commissaire aux armes à feu et du Directeur de l'enregistrement, dans un délai de trente (30) jours du jugement final, toutes les données provenant du Québec;
- Le Procureur général du Canada et le Directeur de l'enregistrement doivent continuer d'enregistrer jusqu'au transfert des données, ou au plus tard dans un délai de trente (30) jours du jugement final. »

De plus, il mentionne dans son jugement :

« La preuve non contredite montre que les armes d'épaule constituent plus de 90 % des armes à feu enregistrées au Québec et que le commerce de celles-ci s'avère une préoccupation provinciale. En effet, selon cette preuve de sécurité publique, depuis qu'il existe l'obligation de les enregistrer, on constate :

- Une baisse de la criminalité associée aux armes à feu;
- Qu'on répertorie moins d'homicides conjugaux perpétrés par une arme à feu;
- Que les suicides commis au moyen d'une arme à feu sont moins nombreux;
- Que le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme d'épaule a chuté de 30 %;
- Qu'on observe une amélioration marquée de la lutte contre le trafic illicite d'arme à feu;
- Que le dépistage des armes volées s'en trouve facilité;
- Que l'exécution des ordonnances d'interdiction de possession d'armes à feu émises par les tribunaux s'avère plus efficace.

Également, selon des policiers québécois, l'existence d'un registre d'épaule facilitera leur travail et leurs enquêtes tout en aidant à l'exécution des ordonnances des tribunaux interdisant la possession des armes à feu. »

Le gouvernement fédéral a interjeté appel de la décision.

Enquêtes policières indépendantes

Le 29 novembre dernier, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a déposé le projet de loi n° 12, *Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes*, qui crée le Bureau des enquêtes indépendantes. Ce bureau aura pour mission de mener une enquête indépendante dans tous les cas où, lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police, une personne autre qu'un policier en devoir décède ou subit une blessure grave ou une blessure causée par une arme à feu utilisée par un policier. Il devra aussi tenir toute enquête confiée par le ministre de la Sécurité publique sur tout autre événement impliquant un agent de la paix ainsi que sur des allégations relatives à une infraction criminelle commise par un tel agent. Le Bureau sera composé d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'enquêteurs. Les directeur et directeur adjoint devront être, entre autres, juges à la retraite ou avocats admis au Barreau du Québec depuis au moins quinze ans et ne pas avoir été agents de la paix. Concernant les enquêteurs, les policiers actifs ne pourront pas être nommés à ces postes. Si le directeur du Bureau le demande, les directeurs de la Sûreté du Québec et des services de police des villes de Montréal et Québec devront collaborer et fournir leurs équipes spécialisées ainsi que leurs policiers.

La Fédération entend soumettre sa position et ses commentaires lors d'une éventuelle commission parlementaire à ce sujet.

Saint-Georges

Le 15 novembre 2012, la Sûreté du Québec (SQ) a commencé à assumer la desserte policière dans la ville de Saint-Georges. Dans un communiqué de presse, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) a déploré la décision irréversible du ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Robert Dutil, d'autoriser l'abolition du Service de police de la Ville de Saint-Georges parce que selon deux sondages Léger Marketing, elle va à l'encontre de la volonté de la population. Le président de la FPMQ, M. Denis Côté, a déclaré : « Aujourd'hui marque la fermeture définitive du Service de police de la Ville de Saint-Georges, un service près de sa population, apprécié des citoyens et efficace, comme le démontre le dernier rapport annuel du service. »

M. Côté a dénoncé le fait que la

Ville de Saint-Georges n'a pas respecté les résultats de sa consultation publique tenue en mars dernier sur l'analyse comparative concernant le choix de la desserte policière, alors que la majorité des Georgiens se sont prononcés pour le maintien de leur service de police.

Il a rappelé qu'il existe une iniquité dans le financement des services policiers au Québec puisque seules les villes desservies par la SQ reçoivent une subvention pour les services de base. Selon la FPMQ, cette décision accroîtra cette iniquité, car le gouvernement devra déboursier un montant de 12 millions de dollars sur dix ans à même les impôts de tous les contribuables québécois.

La Fédération a dit souhaiter que le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, bien au fait de cette situation, corrige cette iniquité dont sont victimes les Québécoises et Québécois desservis par un service de police municipal.

La Fédération remercie les membres des différents exécutifs de l'Association des policiers de la Ville de Saint-Georges d'avoir consacré temps et énergie à la cause syndicale policière.

Départs

Au cours des derniers mois, les personnes suivantes ont quitté leur poste à l'exécutif syndical de leur fraternité :

- ◇ **Pierre-David Tremblay** agissait comme vice-président exécutif de la Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- ◇ **François Michaud** agissait comme directeur du fonds de pension de la Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

La Fédération les remercie d'avoir consacré temps et énergie à la cause syndicale policière.



MM. Denis Côté et
Pierre-David Tremblay >



Recherche sur la santé des hommes

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec a accepté de collaborer à une recherche réalisée par une équipe réunissant des chercheurs provenant de cinq universités. Cette recherche porte sur la santé des hommes et vise à mieux comprendre les facteurs associés à l'adoption des comportements promoteurs de santé (comme par exemple, l'exercice physique, la gestion du stress et une saine alimentation). Certains d'entre vous pourraient être bientôt invités à participer à cette étude. Au total, 5 520 hommes choisis au hasard parmi les membres de quatre syndicats partenaires, seront invités à compléter un court questionnaire (version papier ou web) évaluant leurs comportements de santé, leurs croyances relatives à la santé, ainsi que leur situation sociale. Ce questionnaire, d'une durée maximale de 30 minutes, est principalement composé de questions à choix de réponses. Cette étude est financée par un organisme fédéral, les Instituts de recherche en santé du Canada, et satisfait les standards les plus élevés en termes de rigueur scientifique et de pertinence sociale. Les résultats de cette étude serviront à développer des programmes de promotion de la santé efficaces pour les policiers municipaux du Québec, qui seront par la suite implantés et évalués. Si vous êtes choisis pour répondre au questionnaire, nous vous encourageons fortement à participer à cette étude. Pour de plus amples informations à ce sujet, prière de communiquer avec la chercheuse principale, Professeure Janie Houle, aux coordonnées suivantes : houle.janie@uqam.ca ou 514-987-3000 #4751.

Conseil d'administration

Une rencontre du conseil d'administration de la FPMQ s'est tenue le 8 novembre 2012 au Hilton Lac Leamy à Gatineau. Il y a été question, entre autres, des comités sur l'arbitrage de différends des policiers, sur les régimes de retraite des employés municipaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et sur le prélèvement d'échantillons corporels, ainsi que du colloque Francopol.

Site Internet de la FPMQ

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la FPMQ à www.fpmq.org.

En consultant la section publique, vous vous tenez au courant des dernières nouvelles de la Fédération, que ce soit sur ses activités, ses dossiers, ses mémoires, ses services, ses sorties médiatiques et ses membres. Vous pouvez télécharger *La Fédé-Action* qui se trouve en format PDF sur le site.

> Visa Desjardins

Procurez-vous les cartes VISA Desjardins Classique-FPMQ ou VISA OR Odyssée Desjardins-FPMQ qui vous offrent de nombreux avantages. Communiquez avec les Services de cartes Desjardins ou avec la Caisse Desjardins des policiers et policières pour obtenir plus de renseignements sur la carte VISA Desjardins-FPMQ.

Téléphone : 1 800 363-3380 ou 514 397-4415
Internet : desjardins.com/cartes
Caisse des policiers et policières : 514 849-3761



Miser sur la prévention

Comme chacun le sait, lorsqu'on parle de santé et sécurité au travail, on parle surtout de prévention. La prévention est l'outil par excellence et c'est pourquoi les comités de santé et sécurité de chaque organisation policière ont pour mandat de faire de la prévention.

Selon l'article 78 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, les fonctions d'un comité sont, entre autres :

« De recevoir copie des avis d'accidents et d'enquêter sur les évènements qui ont causé ou qui auraient été susceptibles de causer un accident du travail ou une maladie professionnelle et soumettre les recommandations appropriées à l'employeur et à la Commission. »

Pour atteindre cet objectif, l'enquête et l'analyse des accidents sont des étapes importantes à réaliser car elles permettent d'identifier les causes des événements accidentels et de recommander des mesures correctives pour les éliminer ou les contrôler à la source.

D'ailleurs, les conseillers et conseillères de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail « secteur affaires municipales » (APSAM) peuvent assister les comités de santé et sécurité du travail lors de l'implantation d'une technique d'enquête et d'analyse des accidents.

En ce qui concerne plus spécifiquement les policiers, ils peuvent être ciblés par plusieurs autres types d'enquêtes : criminelle, indépendante, déontologique, poursuite civile et disciplinaire. Dans ces cas, l'analyse peut être complétée après la fin des recours.

Il est important que vos comités de SST traitent des analyses d'accidents-incidents et nous vous invitons à consulter le Guide d'enquête et d'analyse des accidents du travail sur le site de l'APSAM à http://www.apsam.com/publication/guide/guide_enquete.pdf.

Comme dossier à venir, l'APSAM se penchera prochainement sur la conduite d'urgence pour les policiers.

Stéphane Forget
Patrick Lepage
Nicolas Veilleux
Représentants de la FPMQ
Groupe de liaison de l'APSAM



Veuillez retourner ce formulaire à :
 Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4
 Télécopieur : 514 356-1158

Nom de votre association :

Votre ancienne adresse

Nom

Adresse

Ville Code postal

Téléphone

Votre nouvelle adresse

Adresse

Ville Code postal

Téléphone

Courriel

Effective à compter de (date)



Fière partenaire du 1^{er} Gala du Mérite policier, votre caisse célèbre avec vous vos succès et félicite chacun des récipiendaires!



Conseil d'expert : Le meilleur moyen de se donner une discipline d'épargne est d'opter pour l'investissement périodique.

L'investissement par versements périodiques : une stratégie gagnante

Investir régulièrement par montant fixe dans une perspective de rendement à long terme reste une stratégie des plus sûres permettant :

- ▶ **d'économiser plus facilement** pour la réalisation de vos projets ou pour faire fructifier vos investissements;
- ▶ **de lisser les effets liés aux fluctuations des marchés financiers** : investir régulièrement vous permet d'acheter des parts à différents niveaux de prix en fonction des conditions du marché. Vous bénéficiez ainsi d'un coût d'achat moyen favorable et par le fait même d'un potentiel de rendement plus important;
- ▶ **de constituer progressivement un capital** à votre rythme, sans perturber votre niveau de vie;
- ▶ d'avoir accès à plus de **souplesse et d'adaptabilité** : vous pouvez modifier les montant ou périodicité des versements, et même les suspendre quand bon vous semble;
- ▶ **d'éviter de céder à vos émotions** et de prendre des décisions hâtives en réaction à des nouvelles ou à des événements mondiaux.

Une somme, même modeste, investie régulièrement, peut donner des résultats étonnants. Pour obtenir une simulation personnalisée vous démontrant ce que vous pourriez accumuler en investissant par versements périodiques,

Informez-vous auprès de votre conseiller!

Votre caisse vous permet de déménager votre résidence principale sans indemnité hypothécaire. Le saviez-vous?

En réponse à vos demandes, puisqu'elle vous en offre toujours plus, votre caisse a conçu exclusivement pour vous l'*Hypothèque qui déménage* :

- ▶ vous déménagez et vous contractez à la Caisse une nouvelle hypothèque d'un montant égal ou supérieur;
- ▶ l'indemnité est remboursée au moment du déboursé de la nouvelle hypothèque, lequel doit être effectué à l'intérieur d'une période d'un an;
- ▶ cette offre est applicable sur les immeubles de 4 logements et moins;
- ▶ pour les propriétaires occupants seulement.

Profitez de cette option qui s'ajoute à toutes nos solutions hypothécaires et bénéficiez de la force financière économique des policières et policiers du Québec !

Une autre exclusivité de l'offre de services
514.VIP(847).1004 - sans frais 1.877.VIP(847).1004





Caisse Desjardins des
policiers et policières



L'OFFRE DE SERVICES APPARTENANCE[®]

Son volet **VIP**

L'Offre **VIP**, avantageuse et évolutive, réunit tous les bénéfices et avantages qui vous sont réservés à titre de policier actif ou retraité, incluant des produits d'épargne et de crédit exclusifs :

- des forfaits de tarification uniques;
- une hypothèque qui déménage sans indemnité;
- pour vos enfants et petits-enfants, un premier dépôt de 100 \$ à l'ouverture d'un Régime enregistré d'épargne études (REÉÉ);
- des ristournes individuelles et collectives depuis 19 années consécutives;
- un partenariat avec toutes les organisations patronales, syndicales et associatives policières.

Son volet **PRIVILÈGE**

Parce que nous savons que vous aimez partager vos privilèges avec les êtres qui vous sont chers, nous avons composé l'offre de services **Privilège** qui propose des avantages uniques à votre conjoint et à vos enfants.

Découvrez tous les détails à www.caisse-police.com



**Votre conseiller, plus accessible que jamais!
en mobilité et en webconférence**



- ✓ Économisez du temps et réduisez vos déplacements
- ✓ Posez toutes les questions sur vos finances à votre conseiller sans quitter la maison ou le bureau
- ✓ Profitez de conseils personnalisés où et quand vous en avez besoin

Votre conseiller en ligne vous offre la possibilité de voir et de parler en ligne avec votre conseiller grâce à la webconférence;

Les services conseils mobiles permettent à nos conseillers en déplacement (milieux de travail, École nationale de police du Québec, domiciles) de conclure vos transactions conseils en direct.

INTÉRESSÉ ? Prenez rendez-vous !

514-VIP(847)-1004 OU 1 877-VIP(847)-1004 @ caisse.t92004@desjardins.com

Siège social

460, rue Gifford
Montréal (Québec)
H2J 1N3

Téléphone : 514.VIP(847).1004
Sans frais : 1.877.VIP(847).1004
Télécopieur : 514.487.1004
Site Internet : www.caisse-police.com

Suivez-nous :

 @cassepolice

 facebook.com/caissepolice

Centres de services :

Couronne Nord

3010, De la Rivière Cachée
Boisbriand (Québec)
J7H 1H9
télé. : 450.435.0606

Sûreté du Québec – Montréal

Grand quartier général
1701, Parthenais, 2^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
télé. : 514.526.6312

Couronne Sud

1560, rue Eiffel, bureau 200
Boucherville (Québec)
J4B 5Y1
télé. : 450.655.2868

Québec

1050, rue des Rocailles
Québec (Québec)
G2K 0H3
télé. : 418.622.8081

Assurer le bien-être des gens qui nous font confiance

**Ne pas imprimer cette boîte jaune:
REPLACE PUB DE LA PAGE 26**

**50 000 \$
à GAGNER!**

Ce régime d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de communications et de notre site Web.

En tant que membre de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, vous pouvez compter sur le régime d'assurance automobile* et habitation de Co-operators. Vous bénéficierez d'un service de qualité exceptionnel et de tarifs réduits offerts uniquement par l'entremise de votre régime d'assurance groupe.

De plus, obtenez une soumission gratuite et vous serez admissible à nos tirages d'une valeur totale de **50 000 \$†**! Un grand prix de **18 000 \$** et **64 prix de 500 \$** à gagner tout au long de l'année!

Appelez-nous ou visitez notre site Web dès aujourd'hui!
1 800 387-1963
www.cooperatorsassurancegroupe.ca

Assurance groupe automobile* et habitation

 **co-operators**^{MD}
Une place de choix^{MD}

Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province. *L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Pour obtenir des renseignements sur notre Politique en matière de protection de la vie privée, visitez notre site www.cooperatorsassurancegroupe.ca. †Aucun achat requis. Pour obtenir les règles complètes du concours, consultez le site www.cooperatorsassurancegroupe.ca, ou écrivez-nous à l'adresse suivante : Marketing, assurance groupe, 5600 Cancross Court, Mississauga (Ontario) L5R 3E9. Le concours se termine le 31 décembre 2013.